

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Séances conjointes de la 27^e session du Comité pour les animaux et de la
21^e session du Comité pour les plantes
Veracruz (Mexique), 2-3 mai 2014

RESUME DE LA SEANCE

12. Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II [résolution Conf. 12.8 (Rev.CoP13)]

12.1. Evaluation de l'étude du commerce important [décision 13.67 (Rev.CoP14)](AC27/PC21 Doc. 12.1)

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 12.1.

Les Comités décident que le groupe de travail consultatif de la CITES sur l'Évaluation de l'étude du commerce important doit poursuivre son travail entre les sessions avec les mêmes coprésidents et membres, conformément au paragraphe 4 du document AC27/PC21 Doc. 12.1.

Les Comités demandent au groupe de travail de tenir compte des commentaires et des suggestions formulés durant la discussion sur le document AC27/PC21 Doc. 12.1 et de fournir un projet de révision de la résolution Conf. 12.8 (Rev. CoP13) sur *l'Etude du commerce important de spécimens d'espèces inscrites à l'Annexe II* à la prochaine session du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes pour qu'ils puissent l'examiner.

Les Comités conviennent de rendre compte des progrès sur la mise en œuvre de la décision 13.67 (Rev. CoP14) à la 65^e session du Comité permanent.

13. Transport des spécimens vivants [résolution Conf. 10.21 (Rev. CoP16)](AC27/PC21 Doc.13)

Les Comités prennent note du document AC27/PC21 Doc. 13.

14. Examen du matériel d'identification et d'orientation (décision 16.59).....(AC27/PC21 Doc.14)

Conformément aux décisions 16.59, les Comités forment un groupe de travail composé d'au moins un représentant de chaque région de chacun des deux comités dont voici la mission :

- a) aider à identifier les taxons inscrits aux annexes CITES, en tenant compte du matériel d'identification et d'orientation CITES actuel, ainsi que d'autres documents établis par des Parties, des organisations non gouvernementales et intergouvernementales;
- b) établir, en collaboration avec les Parties, sous quelle forme le matériel d'identification et d'orientation est actuellement disponible (format papier et électronique) afin de le rendre plus accessible;
- c) consulter les Parties pour évaluer la nécessité de fournir du matériel d'identification supplémentaire, y compris du matériel en cours d'élaboration par les Parties et prescrit par décision;

- d) en collaboration avec le Secrétariat et en tenant compte des nouvelles technologies basées sur Internet, examiner et faire des recommandations, y compris des amendements à la résolution Conf. 11.19 (Rev. CoP16) – *Manuel d'identification* – afin de favoriser l'exactitude et l'accessibilité du matériel d'identification et d'orientation; et
- e) rendre compte des progrès réalisés à la 28^e session du Comité pour les animaux et à la 22^e session du Comité pour les plantes.

La composition suivante est retenue :

Coprésidents : la présidente du CP (Mme Clemente) et le représentant de l'Océanie au CA (M. Robertson);

Membres : les représentants du CA de l'Asie (M. Soemorumekso), de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes (M. Ouboter) et de l'Europe (M. Lörtscher); les représentants du CP de l'Afrique (Mme Khayota), de l'Asie (M. Fernando), de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes (Mme Rauber Coradin), de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et de l'Océanie (M. Leach); et la représentante intérimaire d'Amérique du Nord au CA (Mme Gnam);

Parties : Afrique du Sud, Chine, Etats-Unis d'Amérique, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse; et

OIG et ONG : Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Humane Society International.

Les Comités conviennent que l'activité qui leur a été adressée dans le paragraphe d) des décisions 16.59 a été réalisée par le Secrétariat, tel qu'il est présenté dans les annexes 1 et 2 du document AC27/PC21 Doc.14.

Les Comités demandent au Secrétariat d'aider le groupe de travail intersessions, tel qu'il convient, entre autres, en diffusant des notifications aux Parties, au besoin.

3. Règlement intérieur(AC27 Doc. 3 et PC21 Doc. 3)

Concernant les suggestions du Secrétariat formulées dans le paragraphe 11 des documents AC27 Doc. 3 et PC21 Doc. 3, les Comités conviennent que l'article 13 du Règlement intérieur doit comporter des dispositions pour choisir un président ou un vice-président pour chaque Comité peu de temps après chaque réunion périodique de la Conférence des Parties et que, pour ce faire, il faut suivre un processus plus simple que celui proposé par le Secrétariat. De plus, les Comités demandent au Secrétariat de préparer une proposition d'amendement de l'article 13 à cet effet pour qu'ils l'examinent à l'occasion de leurs prochaines sessions.

11. Examen des obligations en matière de rapports (décision 16.45).....(AC26/PC20 WG1 Doc. 1)

Les Comités adoptent les recommandations du document AC26/PC20 WG1 Doc. 1 sur les obligations spéciales en matière de rapports qui sont déterminées comme étant encore d'actualité et valables pour l'un des Comités ou pour les deux Comités. Conformément à la décision 16.45, ils conviennent de conseiller en conséquence le groupe de travail du Comité permanent sur les obligations spéciales en matière de rapports.

Adoption du résumé de la séance AC27/PC21 Sum. 1.....(AC27/PC21 Sum.1)

Le Comité adopte le résumé AC27/PC21 Sum. 1 avec les amendements suivants :

- au paragraphe 8.1, troisième tiret, il faut remplacer les mots « l'IPBES doit » par les mots « en établissant la liste des candidats, la CITES doit »;
- au paragraphe 9.1, dans la section sur les membres, il faut supprimer « la spécialiste de la nomenclature au CA (Mme Grimm) » et ajouter le représentant intérimaire de l'Asie au Comité pour les animaux (M. Ishii);

- aux paragraphes 9.1 et 10, dans les sections sur les membres, il faut remplacer le texte par « la représentante intérimaire d'Amérique du Nord au Comité pour les animaux (Mme Gnam) ».

Allocutions de clôture *Pas de document*

Le président du Comité pour les plantes, le président du Comité pour les animaux et le secrétaire général de la CITES remercient le Mexique d'avoir accueilli la session conjointe. Ils remercient aussi les participants, les interprètes et toutes les personnes qui ont organisé la session. Les présidents des comités prononcent ensuite la clôture de la session conjointe de la 27^e session du Comité pour les animaux et de la 21^e session du Comité pour les plantes.